

**Réunion du CSRD
du 20/01/2011**

Etaient Présents : MM : M.TAMADARTAZA – A.GHOUL – M.HAMMOUTENE.

Ordre du jour :

- 1/- Courrier Arrivée
- 2/- Courrier Départ
- 3/- Affaires disciplinaires

1/- Courrier Arrivée

CSA/Nedroma : copie de recours adressée à la ligue pôle de Tlemcen : pris note

2/- Courrier Départ

- PV N° 01 CSRQ du 05/01/2011.

3/- Affaires disciplinaires

A)Affaire N° 01/10

Rencontre POC / NRBBA S/H Championnat National 1 A du 01/01/2011

- Vu le rapport de l'arbitre mentionnant les incidents sur le terrain au 3^{ème} Set
- Vu le rapport du NRBBA
- Vu le rapport du POC

La commission décide

Article 01 : une amende de 30.000 DA est infligée au CSA POC cf au RG alinéa 20

Article 02 : Un avertissement est infligé au CSA POC

B)Affaire N° 02/10

Rencontre ESB/USMB Championnat Nat 1 A S/G du

- Vu le rapport du premier arbitre mentionnant l'inondation de la salle du club recevant ESB
-

La commission décide

Article 01 : la rencontre ESB/USMB sera reprogrammée

Article 02 : les frais de déplacement du Club USMB seront à la charge du club recevant ESB.

Le Président de la CSRD

M. TAMADARTAZA